d'hygiène pour les habitants du pays inondé, qui nécessairement doivent suivre un autre régime que ceux des montagnes; il ne nie pas l'insalubrité des étangs marécageux, mais il s'appuie de l'opinion même de M. Monfalcon, pour soutenir l'innocuité des réservoirs qui gardent l'eau. (1) Il affirme que la conversion générale des étangs en près est impossible, parce que les bêtes à corne ne peuvent vivre si elles ne sont entourées d'abreuvoirs nécessaires à leurs besoins; il signale la mesure proposée du desséchement comme mortelle au pays, comme devant convertir tout le plateau en infectes grenouillères.

Le second mémoire de M. Nolhac, (grand in-8°, Lyon, imp. de L. Perrin, 1839) est un véritable ouvrage et comme un traité sur la matière. Nous avons déjà en occasion d'entretenir les lecteurs de la Revue du Lyonnais, de cet écrit, et nous serons beaucoup plus courts aujourd'hui. (2) C'est dans ce travail surtout, que le savant écrivain a combattu, d'une manière offensante pour eux, d'honorables adversaires de l'inondation, MM. Greppo père, Digoin, Chardon. Ici, M. Nolhac déploie tout l'appareil d'une vaste et solide érudition, il envisage la matière sous toutes ses faces, il cherche partout, dans des mémoires manuscrits et imprimés, dans la France départementale même des points d'appui ou des autorités pour ses opinions. Les étangs furent établis, dit-il, d'après ce journal, dans l'Indre et l'Ain : 1° pour assainir une contrée dont les eaux étendues sur un sol imperméable, empestaient l'air par leurs émanations, afin que, réunies en grandes masses, elles n'aient plus le même danger; 2° pour procurer des réservoirs artificiels qui remplaçassent les sources et les rivières dont le pays est privé, et pour abreuver les troupeaux; car sans eau, dont on puisse disposer à volonté, il n'y a point d'agriculture possible. M. Nolhac dans la deuxième partie de son

⁽¹⁾ Histoire médicale des Marais, pages 43 et 44.

⁽²⁾ Voyez la 56e livraison de la Revue du Lyonnais.